



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet  
Direction des sécurités  
Bureau des polices administratives**

Nice, le **10 OCT. 2022**

Le Préfet des Alpes-Maritimes

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
du département des Alpes-Maritimes

**Objet : Création de comptes personnels pour les chasseurs via le Système d'Information sur les Armes (SIA)**

**P.J. : une affiche et un flyer**

Un nouveau système d'information sur les armes (SIA) est accessible aux détenteurs d'armes chasseurs (majeurs) depuis le 8 février 2022 et la création d'un compte personnel dans le SIA est maintenant obligatoire pour acquérir ou céder une arme.

À ce jour, lorsqu'un détenteur achète une arme, la déclaration est enregistrée dans le SIA par l'armurier et directement télétransmise à la préfecture. L'arme apparaît dans le râtelier numérique du détenteur, qui lui-même a accès au SIA grâce à son compte personnel. Toutefois, même si cette démarche n'est pas rendue obligatoire pour les détenteurs, il est vivement conseillé à chaque chasseur de créer son compte dès à présent. Aujourd'hui, seulement 455 chasseurs sont enregistrés au SIA, soit 7,2 % des 6316 chasseurs recensés dans le département. Le bilan à ce jour n'est pas satisfaisant et je fais appelle à vous pour relayer ces obligations.

En outre, j'attire votre attention sur le fait que la création du nouveau système d'information sur les armes entraîne des mesures de simplification administratives importantes pour les détenteurs d'armes. Le SIA repose sur la mise en réseau de tous les acteurs du monde des armes. Prochainement et au cours de l'automne 2022, le détenteur aura progressivement accès à l'ensemble des démarches administratives auparavant réalisées par voie postale par lui ou son armurier. Il

pourra valider l'acquisition d'une arme, imprimer directement sa carte européenne d'armes à feu, faire une demande d'autorisation ou encore faire une demande de carte de collectionneur au second semestre 2023. Ainsi, progressivement seront supprimés tous les documents papiers qui étaient échangés jusqu'ici entre les armuriers, les préfetures et les détenteurs.

Vous trouverez à cet effet sous ce pli, un flyer d'information que vous pouvez tenir à disposition des usagers en mairie, ainsi qu'une affiche d'information incitant les chasseurs à créer leur compte SIA dès aujourd'hui. Un guide à l'usage des utilisateurs de l'espace détenteurs du SIA reste téléchargeable sur le site.

Cependant, il demeure indispensable pour chaque usager et au préalable à la création de tout compte de posséder une adresse mail valide. Si tel n'est pas le cas, il conviendra d'en créer une. Les « France Services » mettent à la disposition des usagers pour ce fait des outils numériques. Toutefois, je précise que les bouquets de services du quotidien à ce jour, ne prennent pas en charge l'accompagnement des usagers à la création de leur compte SIA.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration au service du déploiement de cet outil numérique avec un objectif de 50 % d'enregistrement d'ici la fin de l'année.

  
Le Préfet des Alpes-Maritimes  
CAB 4352  
Bernard GONZALEZ



MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Chasseurs



CRÉEZ VOTRE  
COMPTÉ  
DÈS AUJOURD'HUI !



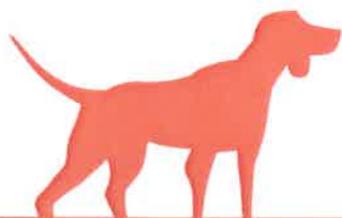
## NOUVEAU

### *Système d'information sur les armes*

Vous êtes chasseur et vous détenez au moins une arme ?

Dépuis le **8 février 2022**, vous devez **obligatoirement** avoir créé un compte personnel dans le **SIA** pour **acheter ou vendre une arme**.

Renseignez-vous auprès de votre **fédération**, de votre **armurier** ou de votre **préfecture** et créez dès à présent votre compte sur : [sia.interieur.gouv.fr](https://sia.interieur.gouv.fr)



# Le Système d'Information sur les Armes Pour qui ? Pourquoi ?



Le SIA est le **nouveau** Système d'Information sur les Armes permettant une **meilleure gestion des armes et des détenteurs d'armes en France**. Il vient en remplacement d'AGRIPPA, le précédent système utilisé uniquement par l'administration.

Le SIA repose sur l'**interconnexion de tous les acteurs du monde des armes** : lorsqu'un détenteur achète une arme, la déclaration est enregistrée dans le SIA par l'armurier et directement télé-transmise à la préfecture. L'arme apparaît dans le râtelier numérique du détenteur, qui lui-même a accès au SIA grâce à son **compte personnel**.

**Sécurisation, simplification** des procédures, **suppression des formulaires papiers**, autonomie du détenteur : le SIA présente de nombreux avantages !

Depuis le **8 février 2022**, **les détenteurs d'armes chasseurs doivent avoir créé leur compte dans le SIA pour acheter ou vendre une arme**.

A partir de **janvier 2023**, le SIA sera **progressivement ouvert aux autres détenteurs d'armes**, notamment aux licenciés ou anciens licenciés des fédérations de tir, ball-trap et ski, aux collectionneurs et aux détenteurs métiers et associatifs.

N'attendez pas, créez votre compte chasseur dès maintenant !

## 3 choses à savoir et à faire avant de créer mon compte

1

Je m'assure que j'ai une adresse mail.  
Si ce n'est pas le cas je dois en créer une.  
Elle est indispensable pour créer un compte dans le SIA.  
**Je dois pouvoir consulter ma boîte mail car le lien d'activation de mon compte y sera envoyé.**

2

Je scanne ou je prends en photo les documents justificatifs qui me seront demandés :

- Ma pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour (pour les étrangers UE et hors UE)
- Mon permis de chasser
- Mon justificatif de domicile

3

Je me munis de mon numéro SIA si j'en ai déjà un mais il n'est pas obligatoire pour créer mon compte.

**Un numéro SIA n'est pas un compte dans le SIA !**  
Vous avez peut-être un numéro SIA suite à une démarche effectuée chez votre armurier depuis janvier 2021.  
**Le numéro SIA vous identifie en tant que détenteur d'armes, mais vous devez créer vous-même votre compte personnel dans le SIA.**

### Pour créer votre compte :

> Consulter le site :  
[sia.detenteurs.interieur.gouv.fr](http://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr) et laissez-vous guider !  
Téléchargez le guide utilisateur pour vous aider.



### Vous avez besoin d'aide ?



Rendez-vous chez votre  
**armurier** ou en **préfecture**



Consultez le site internet  
[www.interieur.gouv.fr/armes](http://www.interieur.gouv.fr/armes)

Accès direct à  
l'espace détenteur  
du SIA →



Jun 2022

Ne pas jeter sur la voie publique